

Offre de prestation 200602 :

« Écologie Industrielle – Site des Saigoles »

A l'intention de

Johnson & Johnson, Groupe Médos, Pierrick Desuzinges
Jabil, Resp. Jean-Roger Cattin, Stéfane Gueritte
Manufacture Cartier Joaillerie, Branch of Richemont International SA, Resp. Patric George
Audemars Piguet (Renaud et Papi) SA, Resp. Jean-François Sautebin
Ville du Locle, Resp. Cédric Dupraz, Jean-Marie Cramatte

Contact principal

Association Ecoparc, Mme Aude Boni, Cheffe de projet, urbaniste FSU
CP 2201, Faubourg du Lac 5, 2001 Neuchâtel
aude.boni@ecoparc.ch, +41 32 721 11 74

1 Contexte

Le secteur des Saigoles est inscrit comme pôle de développement régional dans le plan directeur cantonal. Sur le plan directeur communal, ce secteur de 69'000 m² est en propriété communale et est classé ZAE. Le site présente un paysage ouvert et vallonné et constitue un véritable promontoire sur la ville du Locle. Cette situation privilégiée exige un aménagement qualitatif de haut niveau où la valorisation des qualités environnementales du site et la bonne intégration des nouvelles infrastructures dans le territoire sont prépondérantes. Pour ce site, la Ville a souhaité véritablement rompre avec le classement de zone pour offrir un site animé en dehors des horaires de travail en proposant un cadre directeur plus ouvert permettant de développer une offre de loisir pour les habitants de la ville et les usagers de la zone. L'importance portée à la gestion de la mobilité se traduit dans la plan spécial d'aménagement par l'exigence d'une desserte de type C.

A ce jour, sont implantées sur le site les entreprises Johnson&Johnson et Cartier, comptant chacune entre 300 et 500 employés. L'entreprise Audemars Piguet a acquis un terrain en 2018 pour y construire une nouvelle entité de production qui remplacera une autre unité de la Ville. L'ouverture du site est prévue pour décembre 2020 et permettra d'accueillir 200 employés dans un bâtiment conçu pour accueillir tant les ateliers que les services administratifs.



2 Démarche d'écologie industrielle et territoriale

Depuis 2015, le zone d'activités des Saignoles au Locle s'est lancée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Sous l'impulsion d'une commande cantonale pour le diagnostic des zones d'activités économique d'intérêt cantonale et régionale, un état des lieux et une analyse des besoins et des potentiels de synergie ont été réalisés¹.

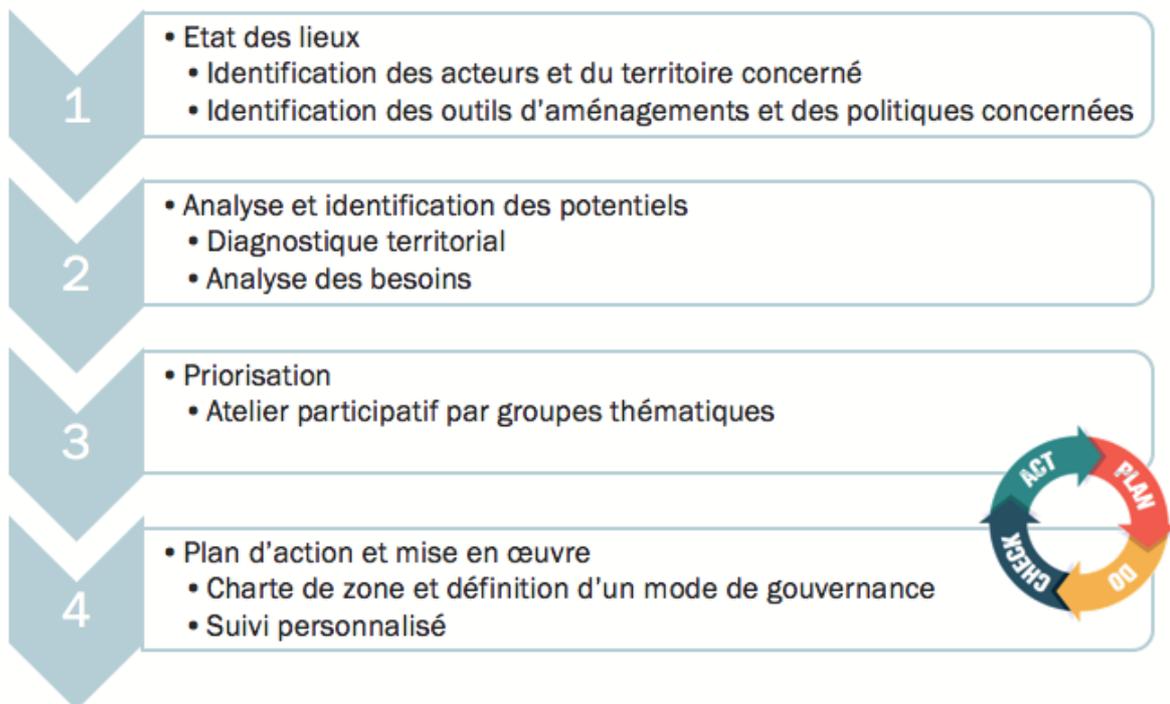
En 2016, le projet a profité d'un intérêt de la part de la confédération devenant projet modèle et bénéficiant d'un soutien supplémentaire pour la mise en place d'une gouvernance de zone. Celle-ci a permis notamment la mise en place d'un suivi bisannuel entre les entreprises et la commune. Pour animer la démarche depuis 2017 et assurer sa pérennité, la Ville à poursuivi le mandat avec l'association Ecoparc.

En décembre 2018, les trois entreprises et la commune décident de financer le travail de l'association Ecoparc de manière partagée afin d'éviter des conflits d'intérêts.

Lors des analyses de terrain sur les besoins et les potentiels de synergies, les grandes thématiques qui étaient ressorties, et restent aujourd'hui encore d'actualité, sont :

- la mobilité,
- l'animation de la zone (notamment avec l'aménagement d'un espace commun),
- les services pouvant être mutualisés (ex : sureté, déneigement, entretiens extérieurs).

Etapes de la démarche



¹ Le rapport final présentant la démarche d'écologie industrielle et territoriale est disponible sous le lien suivant : https://www.lerun.ch/fileadmin/sites/run/files/documents/Actualites_RUN/Guide-EIT-Neuch-web.pdf.

3 Format et prestations Ecoparc

L'association Ecoparc propose une **démarche d'écologie industrielle et territoriale**, qui consiste en une approche **participative** visant à optimiser la performance et la qualité des zones d'activités existantes, en cours de planification ou à développer tout en considérant les besoins des entreprises et en développant des **synergies**.

Il s'agit d'un processus en plusieurs étapes dont le modèle varie en fonction de la taille de la zone d'activités, du contexte urbain ou encore du stade de développement de la zone d'activités (planification, développement, exploitation).

Dans le cadre de de la Zone d'activités des Saigoles il s'agit d'offrir des prestations de suivi et d'animation régulière.

Ce mandat consiste a réunir deux fois par année les différents acteurs de la zone pour discuter d'une gestion qualitative et durable de la zone. Il s'agit pour l'animateur de cibler les thématiques importantes et de d'apporter différents éclairages selon les besoins. Toutes les séances sont retranscrites sous forme de PV ce qui permet de garder une trace des discussions.

4 Budget

Le budget présenté ici intègre, outre l'exécution des prestations définies ci-dessus et les coûts d'administration.

Les honoraires d'Ecoparc sont basés sur un taux horaire de CHF 165.- HT, soit CHF 1'300.- HT par jour. L'ensemble des frais de déplacement sont inclus dans le tarif journalier.

CHARGES		Honoraires (tarif horaire : CHF 165.-)			TOTAL
		Jour*pers	CHF	Nbre	CHF
Suivi de projet : deux séances annuelles organisées par l'association et le suivi /PV	Ecoparc	2	1320	1	2640
				TOTAL CHF HT	2640
				Soumis à la TVA 7.7%	204
				TOTAL CHF TTC	2844

Financement	TOTAL
	CHF
Ville du Locle	711
Medos/Jabil/J&J	711
Cartier Joaillerie	711
Audemars Piguet (Renaud et Papi)	711
	2844

Neuchâtel, le 2 juillet 2020

Association Ecoparc

Aude Boni,
Cheffe de Projet

Commande

Le mandant a pris connaissance de la présente offre et en accepte les conditions. Il confie le mandat de réalisation à l'association Ecoparc.

Lieu et date :

Nom : Fonction : Signature :